



PCGMR 2023-2030

Projet de plan
conjoint de gestion
de matières résiduelles



PCGMR 2023-2030

Projet de plan
conjoint de gestion
de matières résiduelles

DOCUMENT SYNTHÈSE



MISE EN CONTEXTE

Photo : Raphaël Sévigny

Dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), le Plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation de la matière organique parue en 2020, le gouvernement du Québec a fixé des objectifs et des orientations nationaux. Selon ces principes, les municipalités régionales du Québec doivent réaliser un exercice de planification de la gestion des matières résiduelles générées sur leurs territoires.

ENJEUX PROVINCIAUX DE LA PQGMR

Mettre un terme au gaspillage des ressources.

Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec.

Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Objectifs provinciaux du Plan d'action 2019-2024

Réduire à
525 KG
par habitant
la quantité de matières
résiduelles éliminées

Recycler
75%
du papier, du plastique, du
carton, du verre et du métal

Recycler et
valoriser
70%
des résidus de construction, de
rénovation et de démolition (CRD)

Recycler
60%
des matières
organiques putrescibles
(résidus alimentaires et verts, et boues)

Une démarche conjointe en Mauricie

Énergycycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) est né du regroupement des municipalités des MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux, ainsi que des villes de Shawinigan et de Trois-Rivières afin de mettre en commun leur gestion des matières résiduelles. Dans cette optique, Énergycycle a été mandaté par ses membres pour réaliser et réviser leur Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR).

Le PCGMR

Le PCGMR 2023-2030 ([hyperlien](#)) vise à offrir des solutions avantageuses, tant du point de vue environnemental que social. Plus précisément, on y présente :

Le portrait du système de gestion des matières résiduelles :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application;
- Une liste des municipalités locales visées par le PCGMR et la répartition des responsabilités;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles.

Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire d'application à l'année de référence 2019.

Le plan d'action

- Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux;
- Une proposition de mesures, incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

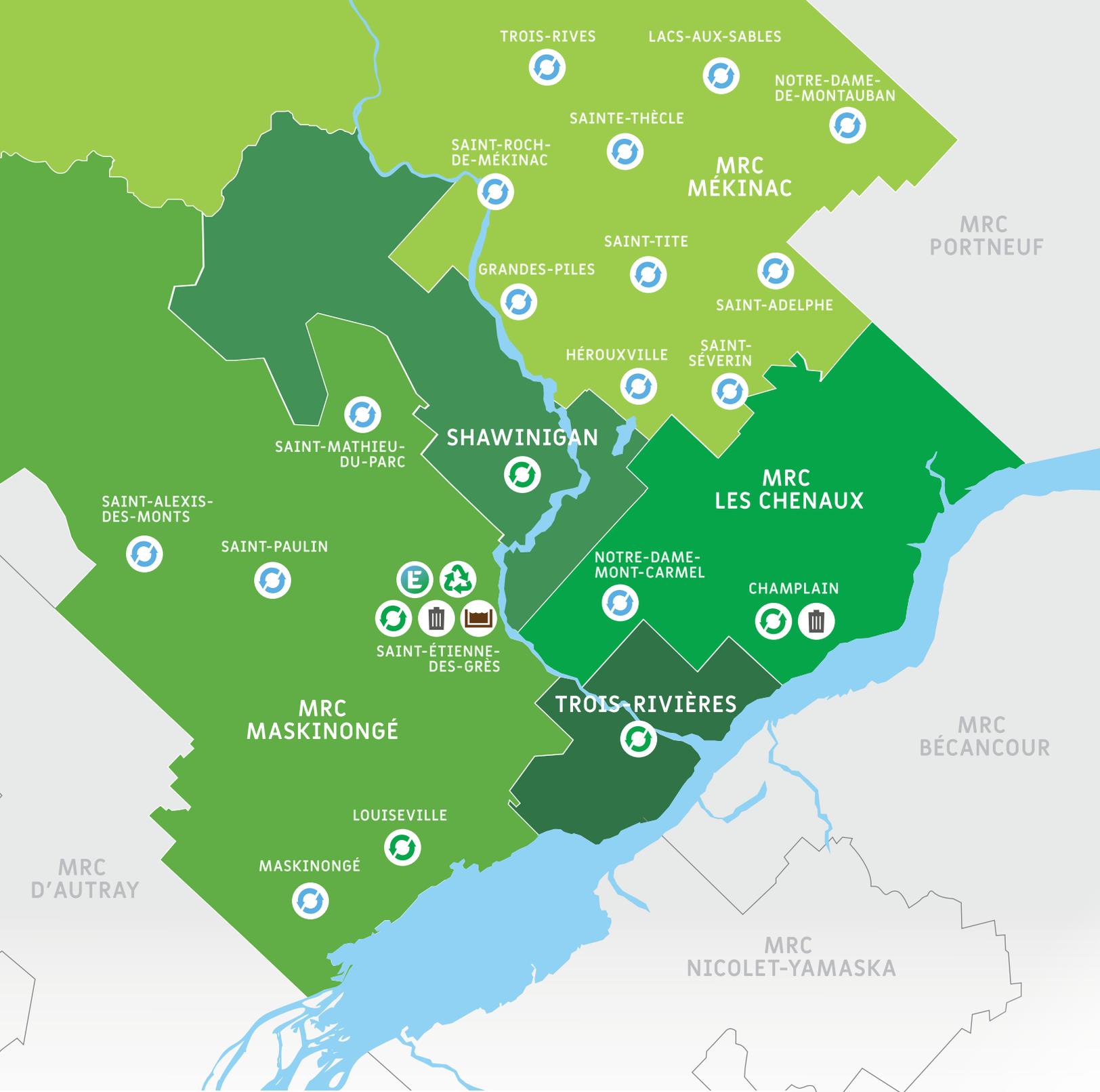
Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.



TERRITOIRE D'APPLICATION

Le territoire de planification regroupe cinq des six territoires de la région administrative de la Mauricie

- La **MRC DE MASKINONGÉ**, composée des 17 municipalités locales suivantes : Charette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère et Yamachiche.
- La **MRC DE MÉKINAC**, composée des 10 municipalités locales et 4 territoires non organisés (TNO) suivants : Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Saint-Tite et Trois-Rives, TNO Lac-Boulé, TNO Lac-Masketsi, TNO Lac-Normand et TNO Rivière-de-la-Savane.
- La **MRC DES CHENAUX**, composée des 10 municipalités locales suivantes : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas.
- La **VILLE DE SHAWINIGAN**, composée de sept secteurs (Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan et Shawinigan-Sud) et du territoire du Parc national de la Mauricie, à l'extrémité nord de la ville.
- La **VILLE DE TROIS-RIVIÈRES**, composée de six secteurs (Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest).



LÉGENDE



ÉCOCENTRE RÉGIONAUX



ÉCOCENTRE MUNICIPAL



CENTRE DE TRI
DES MATIÈRES RECYCLABLES



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE



CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES



BUREAUX ADMINISTRATIFS

ÉTAT DE LA SITUATION

Responsabilités

	Collecte	Traitement
Déchets résidentiels	Municipalités	Énercycle
Déchets ICI*	Municipalités et entreprises privées	Énercycle
Matières recyclables secteur résidentiel	Énercycle	Récupération Mauricie
Matières recyclables secteur ICI*	Énercycle	Récupération Mauricie
Résidus de CRD secteur résidentiel	Écocentres régionaux d'Énercycle Écocentres municipaux Entreprises privées	Entreprises privées

*ICI : industries, commerces et institutions

*CRD : construction, rénovation, démolition

Écocentres

Six écocentres appartenant à Énercycle sont accessibles à tous les citoyens des municipalités membres et 13 écocentres municipaux sont disponibles pour les citoyens des municipalités où ils sont situés.

En 2019, sur l'ensemble du territoire de planification, plus de 334 000 tonnes de matières résiduelles ont été générées.

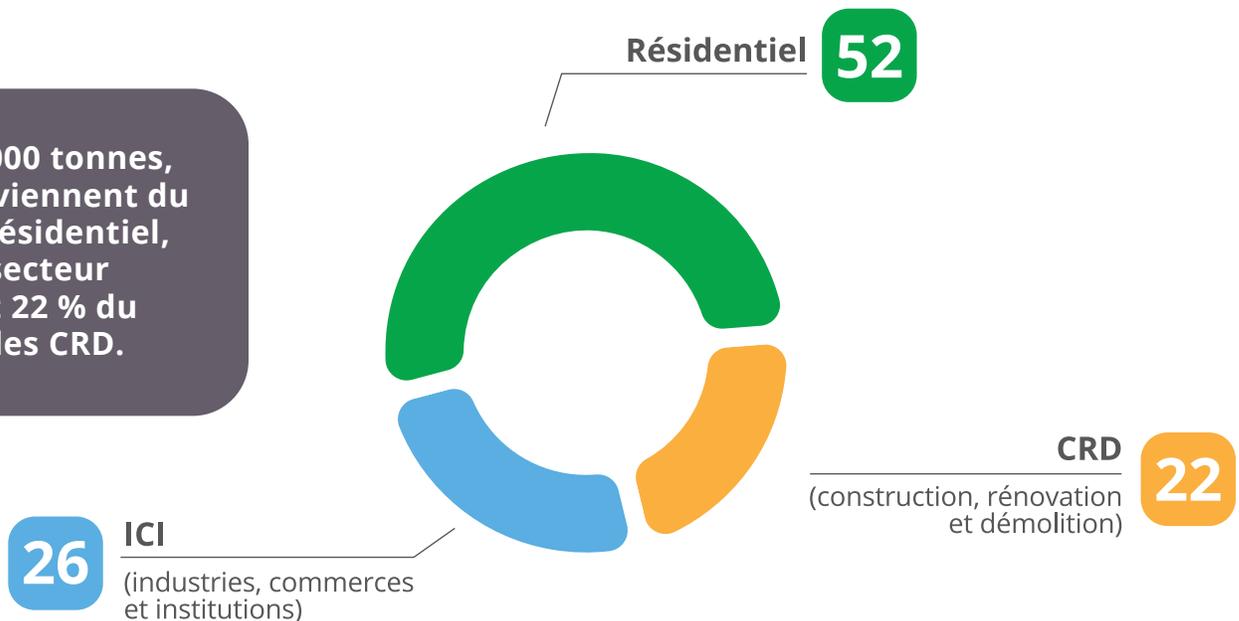
De ce total, plus de 147 000 tonnes ont été éliminées dans les lieux d'enfouissement technique (LET) d'Énercycle et près de 187 000 tonnes ont été récupérées ou valorisées grâce aux collectes résidentielles et commerciales, aux écocentres et aux centres de traitement de CRD ainsi qu'à la valorisation des boues municipales et de fosses septiques.

RÉPARTITION DU TONNAGES



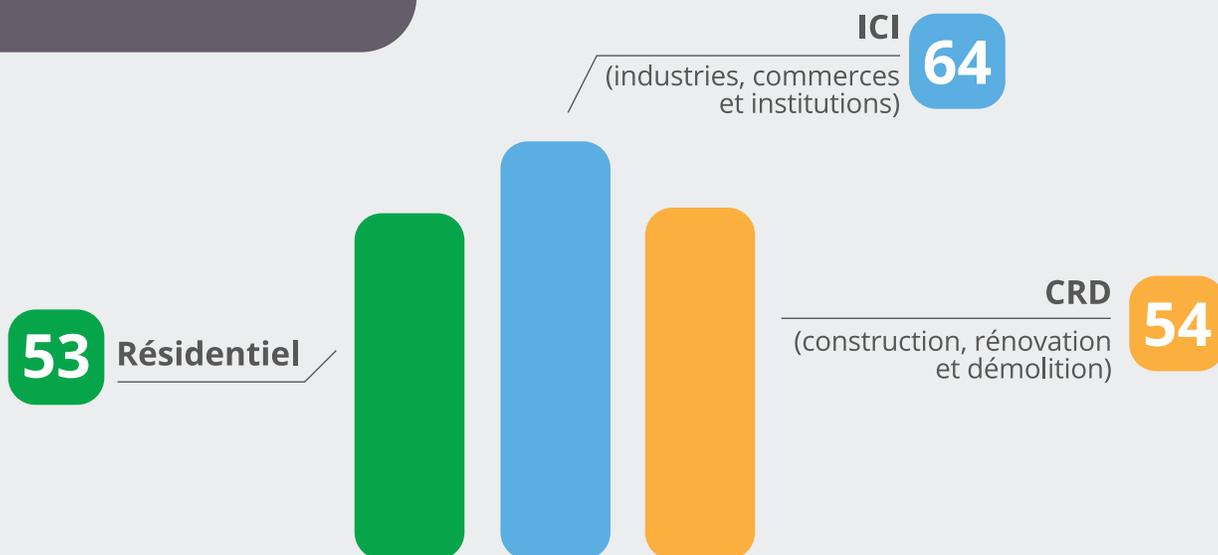
PROVENANCE DES MATIÈRES PAR SECTEUR

Des 334 000 tonnes, 52 % proviennent du secteur résidentiel, 26 % du secteur des ICI et 22 % du secteur des CRD.



Le taux de récupération du secteur résidentiel est de 53 %, celui du secteur des ICI, de 64 %, et celui du secteur des CRD, de 54 %.

TAUX DE RÉCUPÉRATION PAR SECTEUR



Objectifs territoriaux

D'ici 2030, réduire le nombre de kilogrammes de matières résiduelles éliminées par habitant par année.

	Performance 2019	Objectifs PCGMR
MRC de Maskinongé	688	525
MRC de Mékinac	593	475
MRC des Chenaux	474	400
Ville de Shawinigan	681	500
Ville de Trois-Rivières	609	500

Quantité de déchets (kg/hab./année)

D'ici 2030, les trois MRC
et les deux villes visent à :



Recycler **75%**
du papier, du plastique,
du carton, du verre
et du métal;

Recycler **60%**
des matières organiques
putrescibles;

Recycler et valoriser **70%**
des résidus de CRD.

Mesures proposées

Afin d'atteindre les objectifs provinciaux et les objectifs territoriaux, le PCGMR 2023-2030 propose cinq orientations stratégiques qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation stratégique comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre.

Globalement, le PCGMR 2023-2030 propose 22 mesures visant des matières résiduelles et interpellant des générateurs spécifiques. Trois principes directeurs qui chapeautent et orientent la mise en œuvre du plan d'action ont été énoncés par les membres d'Énercycle.

TROIS PRINCIPES DIRECTEURS

1 Favoriser une gestion territoriale

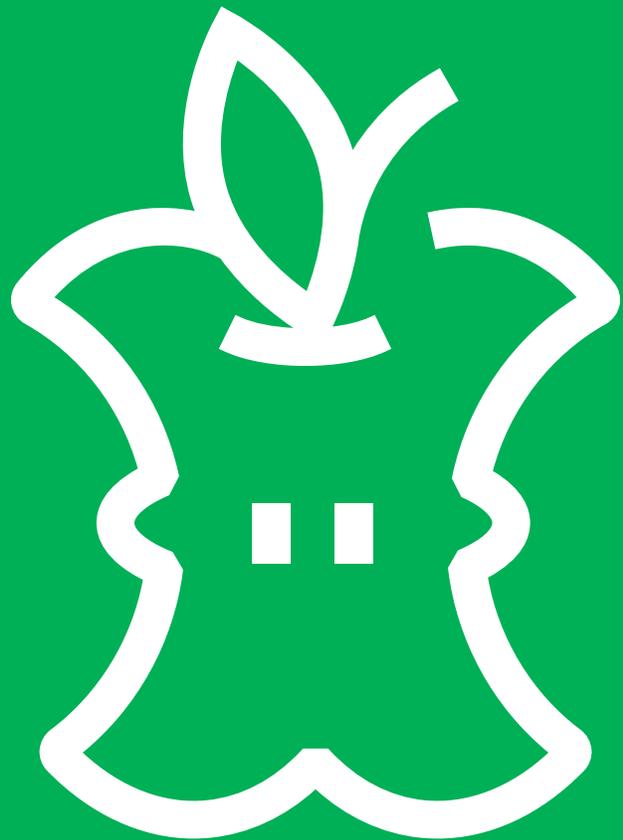
2 Respecter le principe des 3RV-E

3 Favoriser l'expertise et les ressources locales



1

Détourner la matière organique de l'enfouissement



2

Responsabiliser les générateurs



3

Assurer l'efficacité
du PCGMR et rendre
compte des résultats



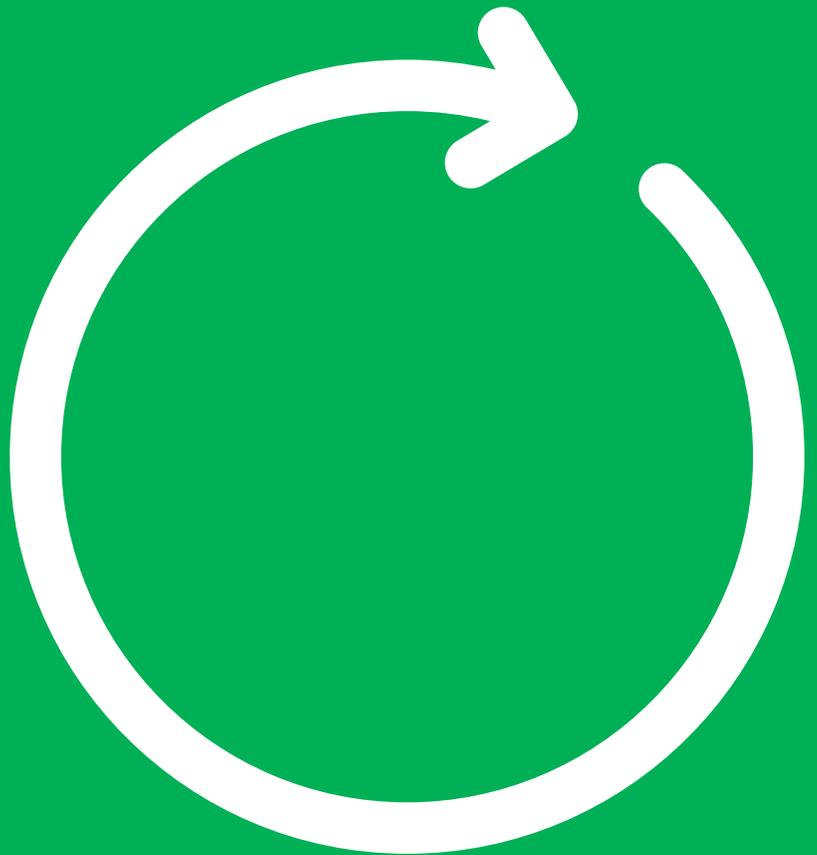
4

Promouvoir les bonnes pratiques



5

**Encourager prioritairement
la réduction à la source
et le réemploi, et stimuler
la récupération**



22

MESURES

Détourner la matière organique de l'enfouissement

- 1.1 Mettre en place un service de collecte des matières organiques séparées à la source;
- 1.2 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques;
- 1.3 Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost;
- 1.4 Poursuivre et encourager la valorisation des boues municipales et de fosses septiques.



Responsabiliser les générateurs

- 2.1 Encadrer la gestion des matières résiduelles par de la réglementation à jour et harmonisée;
- 2.2 S'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques.

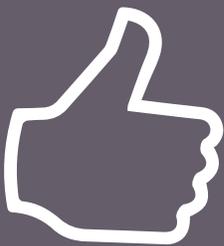
Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats

- 3.1 Documenter les apports aux LET afin d'orienter les efforts pour atteindre les objectifs du PCGMR;
- 3.2 Stimuler les échanges en GMR et faciliter le partage d'information au sein des membres d'Énercycle;
- 3.3 Organiser des discussions et des échanges portant sur la GMR avec les acteurs du milieu;
- 3.4 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles.



Promouvoir les bonnes pratiques

- 4.1 Diffuser de l'information pour faire connaître les services en gestion des matières résiduelles;
- 4.2 Proposer des activités pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles;
- 4.3 Inciter les ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles;
- 4.4 Sensibiliser les générateurs de CRD à l'importance d'une gestion environnementale de ces résidus.



Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi, et stimuler la récupération

- 5.1 Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi et en réduction à la source;
- 5.2 Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux;
- 5.3 Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres;
- 5.4 Développer ou améliorer la collecte spécifique et la gestion des encombrants en favorisant le principe des 3RV-E;
- 5.5 Encourager les démarches zéro déchet;
- 5.6 Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques;
- 5.7 Favoriser la récupération lors de la tenue d'événements;
- 5.8 Soutenir les initiatives de récupération et de valorisation des produits d'usage agricole.



SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), ce PCGMR prévoit un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le respect des échéanciers, les défis à la mise en œuvre, le degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action. Énercycle et ses membres s'engagent à :

Documenter les apports au LET afin d'avoir un portrait plus précis de :

- L'impact de l'implantation de la collecte des matières organiques sur les matières enfouies;
- L'impact de l'amélioration de la collecte des encombrants et de leur valorisation sur les matières enfouies;
- L'impact de l'amélioration des services offerts dans les écocentres sur les matières enfouies;
- La quantité de matières ramassées par la collecte des déchets (citoyens et ICI).

Stimuler les échanges en gestion des matières résiduelles (GMR) à travers le comité de soutien au PCGMR, en s'assurant de la mise en œuvre effective du PCGMR et d'une prise de décision proactive.

Organiser des discussions portant sur la GMR avec les acteurs du milieu pour bâtir et entretenir des liens avec eux afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PCGMR soit dynamique et représentative de la réalité. Pour ce faire, des rencontres ou des ateliers avec des acteurs du milieu seront organisés pour échanger sur l'avancement du PCGMR, la GMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc.

Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles disponibles pour toutes les municipalités et pour tous les citoyens.

DEMANDES AU GOUVERNEMENT

- Énercycle et ses membres interpellent le gouvernement du Québec afin qu'il mette en place des actions concrètes visant à stimuler la participation et la contribution des ICI aux efforts de récupération des municipalités.
- Énercycle et ses membres souhaitent sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données d'élimination et de récupération provenant des secteurs ICI et CRD. Cette situation a une incidence sur les performances territoriales.
- Énercycle et ses membres constatent que la méthode de calcul du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, établie en fonction de la population, engendre des iniquités chez les municipalités caractérisées par une importante villégiature.

CONSULTATIONS PUBLIQUES 2022

Le PCGMR a été adopté par les trois MRC et les deux villes durant l'été 2021. Au début de l'année 2022, les citoyens, les ICI et les organismes œuvrant sur le territoire seront invités à le commenter lors de consultations publiques. Par la suite, le PCGMR et le rapport des consultations publiques seront soumis à RECYC-QUÉBEC en vue de leur approbation. Le PCGMR sera ensuite adopté par les membres d'Énercycle.

Le projet de PCGMR 2023-2030 complet peut être consulté au enercycle.ca à la section documentation.